

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

27 JUILLET 1962

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

5^e ANNÉE N° 65

SOMMAIRE

PARLEMENT EUROPÉEN

Questions écrites avec réponses

N° 42 de M. Nederhorst à la Commission de la C.E.E.
Objet: Enquête sur l'offre d'emploi dans l'industrie du bâtiment 1841/62

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

LE CONSEIL

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE CONSEIL

Informations

Remplacement d'un membre du Comité économique et social 1843/62

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

LE CONSEIL

Informations

Remplacement d'un membre suppléant du Comité du Fonds social
européen 1844/62

COMMISSION

Informations

REPRÉSENTATIONS ET MISSIONS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ

Représentations d'États d'outre-mer associés 1845/62

Missions d'États tiers 1845/62

SOMMAIRE (suite)

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

<i>Approbation d'investissement économique dans le territoire de la Côte française des Somalis</i>	1846/62
<i>Résultats d'appels d'offres</i>	1846/62
<i>Avis d'appel d'offres n° 217 lancé par la république de Côte-d'Ivoire pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement</i>	1851/62

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LA COMMISSION

Communiqués

<i>Remise de lettres de créance</i>	1853/62
---	---------

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

HAUTE AUTORITÉ

Informations

<i>Remise de lettres de créance</i>	1854/62
---	---------

RECTIFICATIFS

<i>Rectificatif à la recommandation de la Commission de la C.E.E. à la République française au sujet du monopole national à caractère commercial de la potasse (Journal officiel des Communautés européennes n° 48 du 23 juin 1962)</i>	1855/62
<i>Rectificatif au règlement n° 49 du Conseil de la C.E.E. modifiant la date de mise en application de certains actes relatifs à la politique agricole commune (Journal officiel des Communautés européennes n° 53 du 1^{er} juillet 1962)</i>	1855/62

PARLEMENT EUROPÉEN

QUESTIONS ÉCRITES AVEC RÉPONSES

QUESTION ÉCRITE N° 42

de M. Nederhorst

à la Commission de la Communauté économique européenne

(8 juin 1962)

Objet: Enquête sur l'offre d'emploi dans l'industrie du bâtiment

Le 26 novembre 1958, MM. Leber et Smets ont demandé à la Commission de la C.E.E., dans une question écrite ⁽¹⁾, si elle était disposée à accorder à l'industrie du bâtiment son attention toute spéciale dans ses travaux statistiques.

La Commission de la C.E.E. a répondu qu'elle fera, dans les six premiers mois de l'année 1959, une enquête d'ensemble sur la question de l'offre d'emploi dans les six pays et qu'elle classera l'industrie du bâtiment parmi les branches de l'industrie à étudier en première priorité.

Le 18 novembre 1960, M. Smets a demandé ⁽²⁾ une nouvelle fois à la Commission de la C.E.E. d'accorder une importance particulière aux problèmes sociaux de l'industrie du bâtiment et notamment au prêt de travailleurs.

La Commission de la C.E.E. a répondu que ces problèmes, avec leurs différents aspects d'ordre juridique, économique, social et autres, méritent un examen approfondi. Elle a déclaré qu'elle envisageait de faire une enquête de cette sorte.

Le 15 février 1961, la question de l'opportunité d'une étude de l'offre d'emploi dans l'industrie du bâtiment à l'intérieur de la Communauté est mise une fois de plus sur le tapis, à

l'occasion d'une réunion de représentants d'organisations de travailleurs et d'employeurs du bâtiment, organisée par la Commission de la C.E.E.

La Commission de la C.E.E. a fait savoir que cette étude figurait au programme de l'année 1961.

Lors de la cinquième réunion de la commission commune de travailleurs du bâtiment et du bois des Communautés européennes, tenue les 12 et 13 octobre 1961 à Paris, une résolution qui souligne encore une fois la nécessité de procéder à cette enquête, a été adoptée.

A la suite de cette résolution, la Commission de la C.E.E. a fait savoir qu'elle entreprendra à bref délai une étude approfondie sur l'offre d'emploi dans l'industrie du bâtiment.

Le 20 décembre 1961, la commission commune de travailleurs du bâtiment et du bois a adressé une fois de plus à la Commission de la C.E.E. une lettre dans laquelle elle demandait pourquoi cette étude exigeait une période de préparation tellement longue.

Bien qu'elle en ait été maintes fois priée, la Commission de la C.E.E. n'a pas répondu à cette lettre.

1. La Commission peut-elle confirmer que les choses se sont passées comme il a été exposé

⁽¹⁾ Voir *Journal officiel des Communautés européennes* n° 29 du 12 décembre 1958, p. 551/58.

⁽²⁾ Voir *Journal officiel des Communautés européennes* n° 84 du 31 décembre 1960, p. 1966/60.

plus haut? Dans l'affirmative, ne pense-t-elle pas que le fait d'hésiter si longtemps à prendre une décision qu'en 1958 déjà on avait laissé entrevoir, est propre à nuire à son autorité?

2. La Commission peut-elle donner l'assurance qu'elle va entreprendre sans tarder l'enquête sur l'offre d'emploi dans l'industrie du bâtiment?

Réponse

(6 juillet 1962)

1. Il est exact que dans sa réponse à la question écrite n° 17 posée par MM. Leber et Smets le 26 novembre 1958, la Commission s'est engagée à réaliser au cours du premier semestre 1959 une enquête d'ensemble sur la question de l'emploi dans les six pays portant sur les différents secteurs de l'économie. La Commission s'engageait, par ailleurs, à considérer les problèmes de l'emploi dans la construction parmi les points dont l'examen s'impose en priorité absolue.

Cette enquête a été effectuée. Elle a fait l'objet d'une brochure intitulée «l'évolution de l'emploi dans les États membres (1954—1958)». Elle comporte de nombreux renseignements, notamment statistiques, concernant le secteur de la construction. Elle a reçu en son temps la plus large diffusion et a été transmise officiellement au Parlement européen.

2. Dans la même réponse à la question écrite n° 17, la Commission a indiqué qu'elle se proposait «de réunir sur l'ensemble des problèmes de l'emploi dans la construction, en particulier sur ceux des pointes saisonnières, et des mécanismes susceptibles d'atténuer celles-ci, toute la documentation internationale disponible».

A la suite de cet engagement, la Commission a établi une étude intitulée *Le chômage hivernal dans l'industrie de la construction dans les pays de la C.E.E.* qui a été communiquée à la commission sociale du Parlement européen le 20 septembre 1960.

3. La question écrite n° 79 de M. Smets concernait essentiellement le «prêt de travailleurs» et les «bureaux de placements payants». Il s'agit de problèmes qui ne sont pas spécifiques à la construction et l'honorable parlementaire les avait lui-même signalés sans aucune référence au secteur de la construction.

La nécessité d'effectuer l'étude d'autres problèmes, en matière surtout d'harmonisation

sociale, selon un programme établi en accord avec les organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs, programme dont le Parlement européen est informé, a empêché jusqu'à maintenant la Commission de la C.E.E. d'entreprendre l'étude indiquée dans la réponse à l'honorable parlementaire sur les deux problèmes précités. La Commission, cependant, n'a pas manqué de suivre l'état d'application de la convention n° 96 de l'O.I.T. relative aux bureaux de placement, dans le cadre d'une étude sur la «ratification d'application des conventions internationales du travail par les États membres de la C.E.E.».

4. Il est exact que le 15 février 1961, au cours d'une réunion des partenaires sociaux du secteur de la construction, a été examiné un projet d'étude sur l'emploi dans les industries de la construction de la Communauté.

Il est également exact que des échanges de correspondance ont eu lieu entre la Commission et le secrétariat syndical européen de la C.I.S.L. sur les résolutions de la Commission commune des travailleurs du bâtiment et du bois. Toutefois, la lettre du 20 décembre 1961, citée par l'honorable parlementaire, n'est jamais parvenue à la Commission.

L'étude envisagée n'a pas été abandonnée. Mais lors de sa préparation, il est apparu qu'elle ne saurait être réalisée d'une façon appropriée sans tenir compte des données économiques de base concernant le secteur.

La Commission réalisera, au cours du deuxième semestre 1962, une étude consacrée à l'industrie de la construction portant sur l'ensemble des questions qu'il convient d'aborder dans une étude économique globale y compris bien entendu les problèmes et les données concernant l'emploi. A la suite de ce premier travail, on pourra, le cas échéant, approfondir les recherches portant particulièrement sur les problèmes de l'emploi.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

LE CONSEIL

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LE CONSEIL

INFORMATIONS

Remplacement d'un membre du Comité économique et social

Lors de leur session des 2/3 juillet 1962, le Conseil de la Communauté économique européenne et le Conseil de la Communauté européenne de l'énergie atomique ont décidé de nommer M. Paul Circaud membre du Comité économique et social, en remplacement de M. A. Boulland, décédé.

M. Circaud a été nommé pour la durée du mandat de M. Boulland restant à courir, soit jusqu'au 24 avril 1966.

Cette décision a été portée à la connaissance de l'intéressé qui a accepté sa nomination.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

LE CONSEIL

INFORMATIONS

Remplacement d'un membre suppléant du Comité du Fonds social européen

Lors de sa session des 2 et 3 juillet 1962, le Conseil de la Communauté économique européenne a décidé de nommer M. P. Tjeerdsma membre suppléant du Comité du Fonds social européen en remplacement de M. D. F. Van der Mei, démissionnaire.

M. P. Tjeerdsma a été nommé pour la durée du mandat de M. Van der Mei restant à courir, soit jusqu'au 26 septembre 1962.

Cette décision a été portée à la connaissance de l'intéressé qui a accepté sa nomination.

COMMISSION

INFORMATIONS

REPRÉSENTATIONS ET MISSIONS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ

Représentations d'États d'outre-mer associés

Le gouvernement de la république de Somalie a nommé Son Excellence M. l'ambassadeur Ali Omar Scego en qualité de représentant de ce gouvernement auprès de la Communauté économique européenne.

Aux termes d'une notification de M. le président Hallstein, en date du 5 juillet 1962, le Conseil et la Commission de la Communauté économique européenne ont pris acte de cette nomination.

Missions d'États tiers

M. Walter Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne, a reçu le mardi 10 juillet 1962 Son Excellence M. l'ambassadeur Abdellatif Filali qui lui a remis les lettres l'accréditant en qualité de chef de la mission du Maroc auprès de la Communauté économique européenne.

M. Walter Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne, a reçu le mardi 10 juillet 1962 Son Excellence M. l'ambassadeur Alejandro A. Espallat Grullon qui lui a remis les lettres l'accréditant en qualité de chef de la mission de la République dominicaine auprès de la Communauté économique européenne.

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT**Approbation d'investissement économique dans le territoire de la Côte française des Somalis**

En date du 7 juillet 1962 a été réputée approuvée la proposition de financement par le Fonds européen de développement d'un projet de caractère économique, présenté par le gouvernement de la République française pour le territoire de la Côte française des Somalis, qui avait été soumise au Conseil de ministres par la Commission en conformité de l'article 5 de la convention d'application relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne.

Il s'agit du projet suivant:

Projet n° 12.24.301: Poste pétrolier à Djibouti (n° d'attente F/SF/02/61) pour un montant en engagement provisoire de 110.000.000,— de francs Djibouti (équivalant à environ 513.000 unités de compte).

Résultats des appels à la concurrence

Pour l'appel d'offres n° 114, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 40 du 16 juin 1961,

concernant: Fourniture de matériel d'équipement scolaire (république islamique de Mauritanie),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

ERTEC,

Adresse: 57 avenue A. Sarraut, Dakar (Sénégal).

18.960.977 francs C.F.A. (soumission retenue).

Participation: 6 firmes.

Pour l'appel d'offres n° 115, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 41 du 20 juin 1961,

concernant: Fourniture de hangars métalliques y compris couverture, plafonnage, menuiseries en vue de la construction de 50 écoles saisonnières dans la république du Mali; la fourniture porte sur 400 hangars métalliques, en un seul lot.

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

S.A. DAVUM,

Adresse: B.P. 65, Bamako (Mali).

2.635.007 NF (soumission retenue).

Participation: 7 firmes.

Pour l'appel d'offres n° 122, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 46 du 8 juillet 1961,

concernant: Fourniture de 7 unités radiophotographiques mobiles complètes et de matériel technique de dépannage (Mali),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

Compagnie générale de radiologie,

Adresse: 34, Bd. de Vaugirard, Paris 15^e.

1.430.500 NF (soumission retenue).

Participation: 5 firmes.

Pour l'appel d'offres n° 144, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 58 du 7 septembre 1961,

concernant: Fourniture de mobilier, outillage agricole, véhicules, matériel d'extinction, matériel pour l'équipement des logements pour le personnel de la station agricole expérimentale de Manokwari, en 9 lots (Nouvelle Guinée néerlandaise),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

— NIGIMY: Nieuw-Guinea Import en Export Maatschappij N.V.,

Amsterdam, Agence Hollandia, Manokwari

(Nouvelle Guinée néerlandaise).

178.075 florins néoguinéens (soumission retenue).

— H. Englebert N.V.,

Voorschoten (Pays-Bas).

99.195,20 florins néoguinéens (soumission retenue).

— Lindeteves-Jacoberg N.V.,

Postbus 5014, Amsterdam.

27.442,95 florins néoguinéens (soumission retenue).

— Gebr. Kronenburg N.V.,

Hedel (Pays-Bas).

4.785,— florins néoguinéens (soumission retenue).

— N.V.U.M.S. — Pastoe,

Utrecht (Pays-Bas).

167.045,50 florins néoguinéens (soumission retenue).

- De Boer's Fabrieken N.V.,
Amsterdam (Pays-Bas).
692,— florins néoguinéens (soumission retenue).
- N.V. Oranje Garage,
Hollandia (Nouvelle Guinée néerlandaise).
8.051 florins néoguinéens (soumission retenue).
- Geveke & Co's Technisch Bureau N.V.,
Amsterdam (Pays-Bas).
93.692,— florins néoguinéens (soumission retenue).
- N.V. Pacific Import Maatschappij,
Amsterdam (Pays-Bas).
181.593,99 florins néoguinéens (soumission retenue).
- N.V. Bataafsche Overzee Export Maatschappij,
Amsterdam (Pays-Bas).
1.894,69 florins néoguinéens (soumission retenue).

Participation: 17 firmes.

Pour l'appel d'offres n° 148, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 67 du 13 octobre 1961,

concernant: Fourniture de matériels et mobiliers divers destinés à 50 écoles saisonnières d'agriculture, en trois lots (Mali),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

Lot 3:

Ets Deves & Chaumet,
Bd. Maréchal Joffre, Bamako (Mali).
19.601.000 francs C.F.A. (soumission retenue).

Participation: 7 firmes.

Lot 1:

Voir *Journal officiel des Communautés européennes* n° 58 du 10 juillet 1962.

Pour l'appel d'offres n° 149, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 67 du 13 octobre 1961,

concernant: Fourniture de matériel agricole destiné à 50 écoles saisonnières d'agriculture, en 7 lots (Mali),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

Lot n° 2:

Cie du Niger français,

Adresse: B.P. 1135, Bamako (Mali).

4.896.000 francs C.F.A. (soumission retenue).

Lot n° 4a:

Cie française d'Afrique occidentale,

Bamako (Mali).

2.607.000 francs C.F.A. (soumission retenue).

Lots 4b, 5 et 7:

Cie du Niger français,

Adresse: B.P. 1135, Bamako (Mali).

Lot 4b: 900.000 francs C.F.A. (soumission retenue).

Lot 5: 17.682.200 francs C.F.A. (soumission retenue).

Lot 7: 4.598.000 francs C.F.A. (soumission retenue).

Participation: 12 firmes.

Pour l'appel d'offres n° 152, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 68 du 19 octobre 1961,

concernant: Assainissement eaux pluviales et eaux usées des quartiers centre-sud de Lomé (Togo),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

— Entreprise eaux et assainissement — Socoman (Socea),

Siège social: 6 rue Piccini, Paris 16^e.

Mandataire commun.

Conjointement avec:

— Ladurée & Cie,

1 rue de l'Islam, Lomé (Togo).

— Société Christophe S.A.,

B.P. 50, Lomé (Togo).

155.627.653 francs C.F.A. (soumission retenue).

Participation: 12 firmes.

Pour l'appel d'offres n° 166, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 83 du 22 décembre 1961,

concernant: Fourniture à Bamako (Mali) de 1650 tonnes de ciment type Portland artificiel 215/325,

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

Société malienne d'importation et d'exportation «Somiex»,

Adresse: B.P. 182, Bamako (Mali).

21.945.000 francs C.F.A. (soumission retenue).

Participation: 4 firmes.

Pour l'appel d'offres n° 174, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 12 du 17 février 1962,

concernant: Fourniture de l'équipement des formations sanitaires, en 5 lots (Gabon),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

Lot 2:

Établissement Davum,

Adresse: B.P. 53, Libreville (Gabon).

622.185 francs C.F.A.

Lot 5:

Compagnie française de l'Afrique occidentale,

Libreville (Gabon).

854.000 francs C.F.A.

Participation: 19 firmes.

Pour l'appel d'offres n° 179, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 14 du 23 février 1962,

concernant: Fourniture de 14 véhicules, en 2 lots, pour la campagne conjointe contre la peste bovine dans le bassin du Tchad (Niger),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

Lot n° 1:

(5 véhicules tous terrains)

Compagnie du Niger Français,

B.P. 165, Niamey (Niger).

6.100.000 francs C.F.A. (soumission retenue).

Lot n° 2:

(9 véhicules lourds Unimog-S-Mercedes)

Friedrich Otto Schauff, Import-Export,

Holstenstraße 10, Cuxhaven (Allemagne occ.).

314.537.39 DM (soumission retenue).

Participation: 9 firmes.

Pour l'appel d'offres n° 180, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 14 du 23 février 1962,

concernant: Fourniture de matériel frigorifique et de matériel de campement, en 2 lots, pour la campagne conjointe contre la peste bovine dans le bassin du Tchad (Niger),

les autorités locales compétentes ont désigné comme adjudicataire:

Compagnie française de l'Afrique occidentale,

Niamey (Niger).

8.991.985 francs C.F.A. (soumission retenue).

Participation: 11 firmes.

**Avis d'appel d'offres n° 217 lancé par la république de Côte-d'Ivoire
pour un projet financé par la Communauté économique européenne
— Fonds européen de développement**

Convention: 112/F/CI/S

Projet: 11.21.508

Objet:

Alimentation en eau de la ville de Bouake, en deux lots.

Lot n° 1: Barrage sur le Kan et prise d'eau.

Lot n° 2: Station de traitement et de pompage; conduite de refoulement et réservoir.

Chaque candidat a la possibilité de soumissionner pour chacun des lots ou pour l'ensemble des deux lots.

Estimation:

400.000.000 de francs C.F.A. ⁽¹⁾.

Délai d'exécution envisagé:

18 mois (à proposer par le soumissionnaire).

Les offres,

en langue française, doivent parvenir par pli recommandé adressé à la direction des travaux publics, B.P. 1375, à Abidjan (Côte-d'Ivoire) avant le 20 octobre 1962, date de rigueur. Le soumissionnaire devra annoncer l'envoi de son offre par voie télégraphique, en précisant la date d'expédition de celle-ci. L'ouverture des offres aura lieu le 25 octobre 1962 à 10 heures, heure locale, à la direction des travaux publics à Abidjan (Côte-d'Ivoire).

⁽¹⁾ Équivalant à environ 1.620.000 U.S. dollars.

Visite des lieux:

Une visite des lieux de travaux est fixée au 22 août 1962. Le rassemblement pour le départ aura lieu dans la cour de la direction départementale des travaux publics, de la construction et de l'urbanisme, à Bouaké, à 10.30 heures, heure locale.

Le dossier d'appel d'offres,

en langue française, peut être obtenu par demande adressée à M. le Directeur des travaux publics à Abidjan (Côte-d'Ivoire) au prix de 10.000 francs C.F.A. l'unité.

L'envoi du dossier sera effectué par avion, franco de port, après réception de la somme correspondante indiquée ci-dessus, versée par mandat ou chèque bancaire barré et certifié établi au nom de M. le Trésorier-Payeur de la Côte-d'Ivoire à Abidjan et adressé à M. le Directeur des travaux publics, B.P. 1375 à Abidjan.

Consultation du dossier d'appel d'offres:

1. A la Direction des travaux publics, arrondissement de l'hydraulique à Abidjan (Côte-d'Ivoire);
2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles;
3. Aux services d'information des Communautés européennes à:
Bonn, Zitelfmannstraße 11,
Den Haag, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris 16^e, 61, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli, 29.

Renseignements supplémentaires:

A la direction des travaux publics, arrondissement de l'hydraulique, B.P. 1375 à Abidjan (Côte-d'Ivoire).

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

LA COMMISSION

COMMUNIQUÉS

Remises de lettres de créance

Le président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), M. Pierre Chatenet, a reçu le 7 mars 1962, Son Excellence M. Albertus Beyers Fourie Burger, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, qui lui a remis les lettres l'accréditant en qualité de chef de la mission du gouvernement de l'Afrique du Sud auprès de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Le président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), M. Pierre Chatenet, a reçu le 20 juin 1962, Son Excellence M. Gaston Allouko Fiankan, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, qui lui a remis la lettre l'accréditant en qualité de chef de la mission de la république de Côte-d'Ivoire auprès de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Le président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), M. Pierre Chatenet, a reçu le 4 juillet 1962, Son Excellence M. l'ambassadeur José Tomas Cabral Calvet de Magalhaes qui lui a remis la lettre l'accréditant en qualité de chef de la mission du gouvernement du Portugal auprès de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

HAUTE AUTORITÉ

INFORMATIONS

Remise de lettres de créance

M. Piero Malvestiti, président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, a reçu le 20 juillet 1962 Son Excellence M. l'ambassadeur Constantin Tranos, qui lui a remis les lettres l'accréditant en qualité de chef de la mission de Grèce auprès de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

RECTIFICATIFS**Rectificatif à la recommandation de la Commission de la C.E.E. à la République française au sujet de l'aménagement du monopole national à caractère commercial de la potasse**

(Journal officiel des Communautés européennes n° 48 du 23 juin 1962)

Page 1 de la couverture (Sommaire), sous le titre: «Recommandations et avis»,

lire la quatrième recommandation comme suit (mot corrigé en italique):

«Recommandation de la Commission à la République *française* au sujet de l'aménagement du monopole national à caractère commercial de la potasse».

Rectificatif au règlement n° 49 du Conseil de la C.E.E. modifiant la date de mise en application de certains actes relatifs à la politique agricole commune

(Journal officiel des Communautés européennes n° 53 du 1er juillet 1962)

Page 1572/62, deuxième colonne, quatrième ligne du paragraphe 3 de l'article premier,

au lieu de: «sera considéré comme s'achevant le 30 juin 1962»

lire (correction en italique): «sera considéré comme s'achevant le 30 juin 1963».

BULLETIN DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Le *Bulletin de la Communauté économique européenne* donne chaque mois des informations détaillées sur l'ensemble des activités de la Communauté en vue de la mise en œuvre du traité de Rome.

Chaque livraison mensuelle (65 à 85 pages) apporte un *éditorial* d'un membre de la Commission sur la question à l'ordre du jour, une *étude* sur un aspect actuel de la réalisation du traité, 1 ou 2 *articles* sur les décisions les plus importantes du mois et, classée par grands départements des services de la Commission, une revue générale et complète des actions entreprises dans les différents domaines. En outre, le Bulletin donne périodiquement des informations sur des questions communes aux trois Communautés: politique énergétique, États d'outre-mer associés, projets d'unification politique de l'Europe, etc.

L'activité du Parlement est relatée de session en session par des comptes rendus résumant les exposés des orateurs et les débats. Le texte des principaux avis et résolutions adoptés par le Parlement est publié en annexe, ainsi que la liste des questions écrites posées par les parlementaires pendant la période considérée.

L'activité du Conseil, de la Cour de justice, du Comité économique et social, du Comité monétaire et du Comité de politique conjoncturelle est retracée chaque mois. Une note d'une dizaine de pages, assortie de tableaux pays par pays, donne un aperçu de la conjoncture à la fin du mois précédent. Un index donne la liste des directives, décisions, recommandations, avis et des projets du Fonds européen de développement parus au Journal officiel.

Le Bulletin de la C.E.E. fait chaque mois le point de l'unification économique de l'Europe, dans une présentation simple et dans des termes rendant les problèmes traités accessibles au lecteur non spécialiste. C'est un instrument indispensable tant aux fonctionnaires soucieux de la construction européenne qu'aux chefs d'entreprise et aux cadres, aux syndicalistes, aux universitaires, aux professions libérales, aux journalistes, aux hommes d'affaires, au monde agricole, etc.

Il permet de suivre de mois en mois la réalisation progressive de l'union douanière, la marche vers l'unité économique, l'établissement de la politique agricole, de la politique sociale, de la politique de développement, de la politique de concurrence, des transports et tous les problèmes de l'association des pays d'outre-mer.

Enfin, les documentalistes et archivistes trouveront un instrument précieux dans ce Bulletin, qui constitue un document périodique indispensable à toute bibliothèque économique, politique ou sociale.

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à frb. 200,— (NF 19,60).

Les commandes peuvent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués au dos de la couverture.